

Le dispositif SAGES met en cohérence l'ensemble des actions conduites par les unités territoriales et d'appui dans le domaine spécifique de la prévention des violences scolaires et de la sécurisation des établissements. Sa mise en œuvre au profit des établissements les plus sensibles revêt un caractère impératif et s'accompagne d'une large communication au sein des différentes structures locales de prévention de la délinquance (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, contrats locaux de sécurité, Conférence départementale de sécurité, Conseil départemental de prévention...).



Le dispositif mis en œuvre ne doit pas être circonscrit aux seuls bâtiments scolaires. Combinant plusieurs effets, il intègre également un contrôle adapté des abords et la maîtrise du bassin d'implantation de l'établissement.



En cas d'urgence

composez le **17**
ou le **112**

Coordonnées de la gendarmerie la plus proche

à conserver près de votre téléphone

SIRPA Gendarmerie 2009-304

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



GENDARMERIE NATIONALE

PROTÉGER
les établissements
scolaires

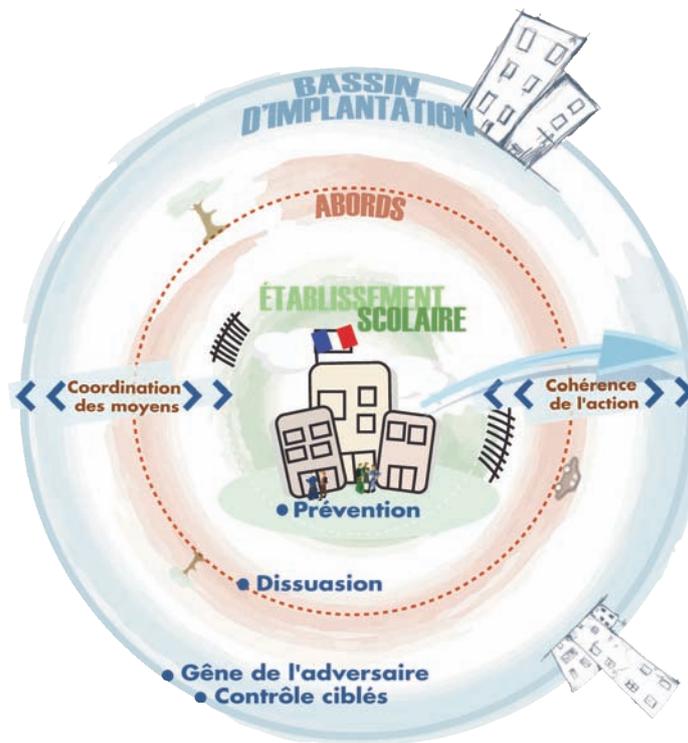




L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : LE CŒUR DES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION

Ces opérations, réalisées en étroite concertation avec le chef d'établissement, et coordonnées par le « correspondant gendarmerie sécurité de l'école » se traduisent par :

- la mobilisation des **référents sûreté** (diagnostic, vidéoprotection...);
- la mise en place régulière de « **Points d'écoute gendarmerie** » (PEG) fidélisés ;
- des **séances de sensibilisation** sur des thèmes variés : racket, jeux dangereux ou toxicomanie avec le concours de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) et l'appui des formateurs relais anti-drogue (FRAD) ;
- des actions dans le domaine de la **sécurité routière** (piste d'éducation routière, permis piéton, ateliers pédagogiques...)



LES ABORDS IMMÉDIATS : UNE ZONE DE SURVEILLANCE ET DE CONTACT

Cet espace est propice au développement d'actes délictueux touchant la communauté scolaire (vols, rackets, dégradations de véhicules, agressions). Il recueille une attention toute particulière se traduisant par la combinaison d'actions visibles ou discrètes :

- **les actions visibles** visent à dissuader les auteurs de troubles et à rassurer la population scolaire (stationnement d'un véhicule à l'entrée de l'établissement aux « horaires de pointe », patrouilles à pied et en tenue) ;
- **les actions discrètes** ont pour objet d'identifier les délinquants (échanges et consommation de stupéfiants, rackets, violences).



LE BASSIN DE VIE ET D'IMPLANTATION : UN CONTRÔLE MENÉ DANS LA PROFONDEUR

La présence de la gendarmerie autour des établissements scolaires, en des lieux et à des périodes judicieusement sélectionnés, a pour ambition de créer un climat d'insécurité permanent chez les délinquants.

Cette gêne occasionnée chez les auteurs de troubles prend la forme d'opérations de contrôle ciblées, organisées en liaison avec les autorités judiciaires et administratives :

- sur les voies de communication empruntées par les intéressés (contrôle des deux roues, contrôle des transports en commun...);
- sur les lieux habituellement fréquentés par ces derniers (terrain de jeu, zone de loisirs ou d'errance, débit de boisson...).

